

Immigration—Loi

Compte tenu du Règlement et de l'usage adopté dans le passé, il est évident que le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a trahi à la fois le Règlement et l'usage sur lequel se fonde le Règlement. Son avis est manifestement irrecevable.

M. Riis: Madame la Présidente, je pense que nous sommes à un tournant très important. Le ministre d'État vient tout juste d'être nommé à son nouveau poste et je pense qu'il est dans le meilleur intérêt de toutes les parties concernées que nous développiions rapidement de bonnes relations de travail. Nous siégeons à la Chambre des communes pour de nombreux mois encore, peut-être pour aussi longtemps que deux ans. Il est important que tout en assumant leurs responsabilités et leurs devoirs dans le respect de la tradition parlementaire, les partis d'opposition et le gouvernement s'entendent pour faciliter autant que possible les travaux de la Chambre.

La motion dont vous êtes saisie, madame la Présidente, précède qu'un accord n'a pu être conclu. Comme mon honorable collègue le sait, il n'y a pas eu de discussion concernant la possibilité d'en venir à une entente. En fait, il aurait dû proposer la convocation d'une réunion des leaders à la Chambre afin de voir s'il était possible de s'entendre sur une formule quelconque d'attribution du temps pour mettre un terme à cette étape de l'étude du projet de loi C-84. Si cela s'était avéré impossible, je pense qu'alors on pourrait dire en toute équité qu'une entente n'a pu être conclue, et le gouvernement pourrait alors prendre les mesures qu'il juge appropriées dans les circonstances.

Madame la Présidente, en temps que première intéressée à faciliter les travaux de la Chambre de la façon la plus positive et la plus créative qui soit, je vous demande de déclarer cette motion irrecevable et je propose, dans le but de nous acquitter le mieux possible des futurs travaux de la Chambre, que les leaders à la Chambre se réunissent pour discuter de la possibilité de s'entendre ou non.

● (1750)

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidente désire faciliter les délibérations de la Chambre, cela va de soi. Il s'agit d'une décision assez difficile. Le Règlement ne dit pas exactement quel genre de consultation ou de discussion il faudrait avoir. La présidence voudrait avoir un peu plus de temps pour examiner l'avis. Le libellé de cet avis, sa forme, pose des problèmes.

Avec l'approbation de la Chambre, je voudrais réserver ma décision à ce sujet et en discuter avec monsieur le Président.

Le débat se poursuit avec le député de Saint-Denis.

[Français]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, je n'avais pas l'intention de participer au débat, et c'est vrai, je n'ai pas de notes, mais . . .

[Traduction]

Pour faciliter vos délibérations et aider le nouveau leader adjoint qui semble avoir des difficultés avec notre leader à la

Chambre et le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique, j'essayerai de vous aider et de faire quelques commentaires pour qu'ils puissent se rencontrer demain; par conséquent, le projet de loi ne sera pas mis aux voix aujourd'hui, cela va de soi.

Il est vrai que nous avons presque tout dit, mais je voudrais faire quelques commentaires personnels.

Je m'intéresse depuis 25 ans aux questions d'immigration et de réfugiés. Je signale à ceux que cela intéresserait que dans un ouvrage publié dernièrement à New York, il est question de ce que j'ai fait il y a longtemps pour les déserteurs américains et les réfractaires. Il est vrai que j'étais très actif. J'ai aidé quelques milliers de personnes à venir au Canada très probablement sans le savoir, qui sont devenues d'excellents citoyens.

J'ai assisté récemment à certaines réunions convoquées par mon éminent collègue, le critique de l'opposition officielle en matière d'immigration. Un matin, j'ai été frappé de voir que 10 députés conservateurs étaient présents, de même que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard). Ce ministre avait voté pour l'abolition de la peine capitale. Mais quand j'ai regardé autour de moi, j'ai pensé tout à coup qu'il était étrange que ce monsieur, usant de ses droits démocratiques, avait prononcé un discours enflammé en faveur de la peine de mort.

J'ai téléphoné à mon bureau et j'ai demandé qu'on m'envoie la liste de ceux qui ont voté pour la peine de mort et de ceux qui ont voté contre. Il se trouve que les 10 députés conservateurs présents, sans aucune exception, depuis le distingué président qui est l'un de mes bons amis, jusqu'au vice-président du comité de la gestion et des services aux députés et tous les députés présents ont voté en faveur de la peine de mort. C'est une pure coïncidence, mais c'est un fait que ce matin-là, sur 10 députés qui étaient présents pour interroger le ministre, aucun n'a voté pour l'abolition de la peine de mort. Où est le lien? C'est qu'un député qui aurait voté contre la peine de mort aurait peut-être mieux compris la situation d'un réfugié.

D'après moi, les députés de mon parti ne sont pas des imbéciles. Il y a effectivement des abus, il y a des gens qui violent les lois canadiennes qui sont bien faites. Ces gens-là devraient être punis. Il y a des gens qui entrent au Canada par des moyens qui sont absolument illégaux. Ils ne sont peut-être même pas des réfugiés. Ils devraient être punis. Mais il y a la manière de s'y prendre. Ce genre d'urgence me rappelle le rôle d'un ministre. Quand j'étais le critique attitré, je me rappelle avoir dit au député de Frontenac (M. Masse), qui était alors ministre des Communications, qu'il avait le devoir d'être non seulement bon administrateur, mais également bon communicateur. Il lui incombait d'expliquer et de bien faire comprendre aux Canadiens l'importance de l'artiste, l'importance de Radio-Canada, notre symbole national. Son rôle ne consistait pas seulement à assister aux réunions du Cabinet et à se faire l'écho de ses décisions, mais il devait aussi assumer ses responsabilités de ministre et revenir devant le Cabinet pour expliquer les inquiétudes de tous les Canadiens.